

Nous, Maire de Mons en Barœul,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2212 & suivants,

Vu le Règlement général de voirie communautaire mis en application par arrêté du Président de La Métropole Européenne de Lille en date du 7 octobre 1991,

Considérant que l'association FEDEJEUX organise le festival du Jeu et de la Création LudiNord à divers endroits de la Ville du samedi 23 mars 2024 au dimanche 24 mars 2024,

Considérant que pour les besoins de cette manifestation, un chapiteau sera installé sur les aires de stationnement longeant la salle du Fort,

Qu'il importe, en conséquence, de prescrire les mesures de police temporaires destinées à assurer la sécurité des participants et à faciliter l'organisation de cette manifestation,

ARRETONS

Article 1er : Sous peine de mise en fourrière, l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront considérés comme gênants et interdits sur les aires de stationnement de la salle du Fort du lundi 18 mars 2024 21h00 et jusqu'au complet démontage du chapiteau.

Article 2 : A l'approche des lieux de manifestation, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.


Article 3 : Les prescriptions d'interdiction de circulation et de stationnement seront signalées aux usagers par des panneaux adéquats dont l'installation sera effectuée par les organisateurs. **Un constat d'affichage de l'arrêté municipal dans l'emprise de la manifestation devra être établi par la Police Municipale au moins 48 heures avant des installations, à la demande expresse des organisateurs. A défaut, les mises en fourrière ne pourront être effectuées.**

Article 4 : Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police et les agents placés sous son autorité sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Mons en Barœul, le 26 février 2024
Pour le Maire et par délégation




Nicolas JONCQUEL-DINSDALE
Premier adjoint
Développement Economique et Urbain

Hôtel de Ville

27 avenue Robert Schuman

CS70370

59370 Mons en Barœul

☎ 03 20 61 78 90

✉ mairie@ville-mons-en-barœul.fr